

Frais, soins et médicaments soumis à accord préalable

➤ Liste des frais et soins soumis à accord préalable

Sont soumis à entente préalable tous les examens complémentaires ainsi que les frais et soins suivants :

- gouttière occlusale ;
- kinésithérapie consécutive à un accident garanti ;
- séances de rééducation consécutive à un accident garanti ;
- soins au laser ;
- soins dispensés par des auxiliaires médicaux ;
- prothèses dentaires ;
- extraction dentaire sous anesthésie générale ;
- appareil de prothèse et d'orthopédie ;
- mammographie ;
- préparations magistrales ;
- traitement au long court (durée supérieure à 1 mois) ;
- chimiothérapie ;
- avortement à but thérapeutique ;
- traitement hormonal ;
- rééducation respiratoire ;
- séances aérosol ORL ;
- spirométrie et exploration fonctionnelle respiratoire ;
- exploration ophtalmologique : angiographie ;
- intervention chirurgicale programmée ;
- orthophonie ;
- kinésithérapie des affections médicales ;
- tous les actes d'anatomie pathologie ;
- autres soins ou traitements spécifiques.

➤ Liste des médicaments soumis à accord préalable

Est soumis à entente préalable, l'achat des médicaments suivants :

- hormones :
 - décapeptyl (que dans les cas d'endométriose et cancer de la prostate) ;
 - danatrol ;
 - parlodel ;
 - utrogestan ;
- tous les traitements antiulcéreux (sur présentation de la fibroscopie) ;
- les antihypertenseurs ;
- les antidiabétiques ;
- chimiothérapie (cancéreuse) ;
- tout antihypercholestérolemiant ;
- chibroprosar (et tout autre médicament contre l'hypertrophie prostatique).
- les antianémiques ;
- certains antiviraux ;
- les antihypercholestérolemiants ;
- les antiasthmatiques ;

NB : tous les médicaments qui traitent les pathologies chroniques.